



Sur endettement suite à une séparation.

Par **Bernie47**, le **18/05/2021** à **16:32**

Bonjour, suite à un dossier endettement en 2019 j'avais des mesures imposées pour le règlement de mes dettes... J'ai été très vite débordé par les remboursements et mis de côté CETELEM à qui doit 1700 € et donc pas respecté les mesures de remboursements . Aujourd'hui un huissier me contacte (pas de procédure judiciaire en cours) je lui propose de donné 60 €par mois pour commencer le règlement et m'excuse de ne pas avoir respecté mon engagement, Mr à refusé et menace de me saisir la somme totale sur mon compte bancaire et m'a même dit que qu'il préféré raccroché car je l'énerver, j'ai pourtant était correcte... Ai-je un recours amiable. Bien cordialement.

Par **Mag2121**, le **18/05/2021** à **20:14**

J'ai l'impression que l'on a guère de conseil ici

Par **P.M.**, le **18/05/2021** à **20:51**

Bonjour,

Un peu de patience et les bénévoles qui répondent peuvent prendre un peu de temps...

Si le plan de de surendettement n'est pas respecté, il devient caduc et le créancier peut effectivement demander le remboursement complète de la dette...